

Déclaration liminaire CSAL du 19/07/2023

Madame la Présidente,

Après la violence de la répression du mouvement social qui s'est exprimé massivement au cours du premier semestre 2023 contre la réforme des retraites, le Président de la République s'était donné le 17 avril dernier 100 jours pour calmer une situation explosive ; 100 jours voulus comme une période d'apaisement.

Alors que nous arrivons au terme de cette période et que le Président d'a pas daigné en faire le bilan au 14 juillet, un constat d'échec s'impose. Ce n'est qu'à la fin de la semaine qu'Emmanuel Macron devrait, à contre cœur, prendre enfin la parole. Après avoir annoncé par voie de presse le 17 juillet le maintien d'Élisabeth Borne au poste de 1^{er} Ministre au nom d'une quête de « stabilité », on devine déjà quels seront les éléments de langage pour masquer la réelle fébrilité de l'exécutif.

La communication présidentielle s'efforcera comme toujours de nier les évidences pour énoncer des paroles qu'elle voudrait performatives en affirmant que « le temps de la contestation est terminé » et en n'annonçant que de « simples ajustements » dans le remaniement de ce gouvernement à bout de souffle.

On reste loin de l'apaisement attendu après ces 100 jours.

Ce début d'été a en effet été marqué par un vaste mouvement de colère spontanée depuis que le jeune Nahel a été abattu par la police faisant de lui l'Nième victime d'une législation toujours plus répressive : une législation qui banalise le recours à la violence comme réponse à tous les maux. La loi de 2017 relative à la sécurité publique a permis aux forces de l'ordre d'élargir significativement les conditions d'usage de leur arme. Depuis, non seulement les tirs contre les automobilistes sont en forte augmentation, mais ils sont aussi et surtout plus meurtriers. La mort du jeune Nahel, à l'instar de celle de George Floyd aux États Unis en 2021 et après des affaires telles que celle D'Adama Traoré en France en 2016, aura dont été l'étincelle qui a déclenché le mouvement de colère légitime qui a traversé le pays avec les débordements auxquels nous avons assisté.

Solidaires Finances Publiques condamne fermement les violences sociales et policières à l'origine de cet embrasement et condamne tout aussi fermement les violences commises à l'encontre des services publics.

Le site de Paganini a fait l'objet de dégradations dans la nuit du 29 au 30 juin : grille d'accès au site arrachée, départ de feu devant l'entrée, dégradation d'une paroi vitrée.

Solidaires Finances Publiques exige que les travaux de réparation et de nettoyage soient financés par un budget exceptionnel et non sur celui du fonctionnement.

Par ailleurs, si le site est resté fermé le vendredi 30 juin pour aérer les locaux, il a été ré-ouvert au public le mardi 4 juillet matin dans des conditions de saleté ne respectant ni les agent.es chargé.es de l'accueil, ni les usager.es.

Nous dénonçons cette réouverture prématurée qui est intervenue alors que les fauteuils, les écrans et claviers d'ordinateurs, les sols et les guichets étaient encore couverts de suie et qu'un nettoyage approfondi n'était programmé que pour le lendemain, le mercredi 5 juillet après midi.

Pour nous cette décision illustre une fois de plus le mépris dans lequel vous tenez les agent.es et les usager.es.

Dans ces conditions il n'est d'ailleurs pas acceptable que vous ayez fait peser la responsabilité de cette gestion chaotique sur la gestionnaire de site alors qu'elle doit faire face au quotidien aux nombreux problèmes rencontrés sur le site.

Enfin, si nous pouvons nous féliciter du placement des agent.es en ASA le vendredi 30 juin, nous déplorons néanmoins les effets déjà durablement nocifs de vos décisions antérieures d'imposer le télétravail à chaque incident. En effet, plusieurs responsables de service n'ayant manifestement pas été destinataires en temps utile d'une communication efficace, ont commencé par exiger des agent.es qu'ils et elles télétravaillent. Ce n'est qu'en fin de matinée que certains collègues ont eu l'information de leur placement en ASA.

Nous vous appelons à un plus de considération pour les personnels de notre administration qui est régulièrement prise pour cible des colères sociales en tant que symbole de l'autorité de l'État et ce alors que le rôle régalié joué par la DGFIP est trop souvent minimisé par le Gouvernement, notamment au travers des politiques d'emplois.

À ce titre, la communication mensongère de Bercy autour de l'emploi est proprement insupportable. Habités aux « effets de com' » d'un Gouvernement ouvertement antifiscal nous n'avions aucune illusion quant à la création de 1500 ETP pour lutter contre la fraude fiscale. Et de fait, il ne s'agira que de redéploiements au sein de la DGFIP qui impacteront négativement l'ensemble du réseau. Mais oser annoncer dans Ulysse la création de 250 emplois en 2024 alors que 200 emplois seront encore supprimés sonne comme une véritable provocation.

A cela s'ajoute l'annonce de la baisse de 5 % des budgets pour l'ensemble des ministères par la première Ministre et d'autres dispositions prévues dans les lois de finances qui n'en doutons pas auront une fois encore des conséquences désastreuses pour l'ensemble de la Fonction publique et les services publics.

Solidaires Finances Publiques continuera à relayer largement l'ensemble des difficultés rencontrées dans les services et par les personnels pour alerter les citoyens mais aussi les responsables politiques des conséquences des choix budgétaires sur notre ministère et particulièrement sur la DGFIP.

Notamment, nous continuerons à dénoncer publiquement le fiasco de la campagne GMBI. Après vous avoir longuement alertée, en particulier en CSAL, des risques d'épuisement des collègues des CDIF, nous tenons à réaffirmer que les dispositions prises nationalement comme localement s'avèrent totalement inappropriées. Le délai d'un mois supplémentaire laissé aux contribuables pour souscrire leurs obligations ne fait que différer un objectif qui reste inatteignable. L'impact de l'affectation de quelques EDR en période estivale ne pourra être que limité. L'allocation de vacataires non formés et contraints de relayer un clipping incapable de coller aux aspirations à la fois particulières et multiples des usager.es n'apportera pas de véritables solutions. Par ailleurs la question de la responsabilité se pose : sous quelle habilitation ces vacataires travailleront-ils ?

Dans tous les cas, alors que les collègues de CDIF ont le sentiment de faire face à une campagne supplémentaire depuis plusieurs mois en même temps que d'être confronté.es à une révision foncière déguisée, ces dispositifs ne resteront que des saupoudrages face à une situation durablement détériorée.

En effet, comment les agent.es pourront-ils faire face dès la fin du mois d'août à une campagne TF avec un stock d'e-contacts non apurés, et la gestion des scories induites par GMBI en termes de masse contentieuse ?

Comment dans ces conditions, sans hausse significative et pérenne d'effectifs statutaires, pourront-ils supporter une campagne qui s'annonce particulièrement difficile en raison notamment de la hausse des taux votés par les collectivités ?

Comment feront-ils face si d'autres aléas surviennent, si l'application SURF qui dysfonctionne depuis sa mise en place vient déverser le flot de déclarations bloquées depuis bientôt un an ?

Ce dossier concentre le décalage dangereux entre l'évolution de notre administration, la vie au travail des agent.es et les besoins des usagers : priorité à la toute dématérialisation avec des outils inadaptés, communication chaotique, indifférence aux populations en situation d'illectronisme, négation des besoins des usagers à êtres accompagnés par des personnels formés et en nombre suffisant...

Lors du dernier « collègue des cadres », vous avez présenté la circulaire de la première ministre du 08/02/2023 sur « la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État » qui vise tout particulièrement la DRFIP Paris dans un contexte de restructuration généralisée due aux NRP. Elle a beau user de la logorrhée habituelle sur l'attractivité de la fonction publique, l'amélioration des conditions de travail, les nouveaux usages plébiscités par les nouvelles générations, cette circulaire ne traite que de réduction des m² au détriment une fois de plus des agentes et agents publiques.

Solidaires Finances Publiques défend l'aspiration des collègues à bénéficier d'espaces de travail, de repos et de restauration décents, notamment en termes de surface. Le télétravail, le nomadisme ou les différentes postures de travail (des personnels d'accueil par exemple) ne doivent pas être prétextes à remettre en cause le droit à avoir un poste de travail individuel et fixe dans les services. Nous réaffirmons notre hostilité et dénonçons tout projet qui tendrait à l'instauration du « Flex Office ».

Alors que vous avez interrogé les responsables de service sur l'utilisation des locaux et les besoins en équipements, vous devez aux personnels de cette direction et à leurs représentant.es une présentation claire et détaillée des pistes envisagées ainsi que des éléments de calendrier. Ce dossier, nous vous le rappelons, doit faire l'objet d'un « dialogue de qualité avec les représentants des personnels ».

Concernant les sujets à l'ordre du jour, nous reviendrons en détail sur les différentes fiches au cours de nos échanges, mais quelques remarques sur ces différents points qui mêlent précipitation et improvisation.

Concernant la spécialisation des brigades, et plus particulièrement celles en charge des « fraudes complexes » : alors que nous attendons vos réponses dans le cadre de la procédure d'alerte concernant la 9^e BDV Nord, vous vous précipitez dans une spécialisation à 100 % et un recrutement au choix dès le 1^{er} septembre 2023, en dehors du mouvement local, comme si le seul problème de cette brigade était ses agent.es. Aucune réflexion sur le management et la pression aux résultats induite par une nouvelle

spécialisation marketing aux contours mal définis. Pourtant c'est bien la Direction qui avait choisi de spécialiser cette brigade-là il y a quelques mois.

Au passage, vous ne vous embarrassez pas du respect des règles d'affectation alors que le recrutement au choix (qui est un mode d'affectation dérogatoire pour les inspecteurs) n'est pas prévu par les textes pour les BDV et que c'est l'ancienneté administrative qui doit s'appliquer.

Et concrètement, comment comptez-vous faire pour recruter au choix au 1^{er} septembre alors que les services RH sortent épuisés d'une campagne de mutations locales calamiteuse marquée par des décisions « chambouletout » de dernière minute, multipliant les affectations d'office, les cas de non respect de l'ancienneté administrative, les reports d'installation, ...

Envisagez-vous de diffuser les appels à candidature au mois d'août ?

Résultat, au lieu de vous attaquer aux vrais problèmes de la 9^e BDV nord, vous allez rajouter de la désorganisation, de l'incertitude et du stress dans une brigade vidée de ses effectifs et qui ne pourra pas engager son programme sereinement en septembre. Improvisation et précipitation !

Concernant le contrôle fiscal, une fois de plus nous ne pouvons que déplorer l'inscription de la DRFIP Paris dans une logique d'affaiblissement et d'abandon de ses missions, en particulier en ce qui concerne l'ensemble de la chaîne du contrôle fiscal, des services de gestion aux services de direction, de la programmation au contentieux, du contrôle à proprement dit au recouvrement.

Le délitement continu du civisme fiscal en matière de TVA, 1^{ère} recette de l'État et impôt le plus surveillé (pour mémoire, 88,6 % en 2017, 88,3 % en 2018, 87,8 % en 2019, 86,4 % en 2020 et 85,6 % en 2021) nous en fournit un témoignage manifeste.

D'années en années, les mêmes écueils se répètent et vont en s'aggravant.

- L'intelligence artificielle et les listes DM sont mises en avant au détriment de la compétence et de la formation des collègues, malgré des résultats qui ne sont toujours pas au rendez-vous.
- L'informatique est défaillante dans sa globalité : applications obsolètes, accompagnement technique insuffisant.
- Le pilotage par objectifs est de plus en plus agressif et déconnecté des réalités du terrain.

Un nombre croissant de collègues nous fait part des pressions subies, de leur sentiment de ne plus pouvoir faire face, de leur mal-être au travail et au final de leur démotivation, là où ils trouvaient de la noblesse dans la mission de contrôle fiscal il y a encore quelques années. La situation de la 6^e BDV Nord sur laquelle nous attirons votre attention depuis plusieurs mois est plus que parlante. Suite au mouvement local, seul un vérificateur reste en place tandis que seul.es 3 jeunes agent.es ALD en PCE sont affecté.es d'office.

Quelle solution apporterez-vous à cette situation ? La même que pour l'accompagnement des jeunes agent.es en BDV. Alors que nous vous alertons depuis des années sur leurs difficultés, votre seule réponse consistant à augmenter leurs objectifs pour leur apprendre le travail.

Concernant les évolutions annoncées en matière de recouvrement, loin d'adapter la stratégie au comportement du contribuable, comme présenté dans votre fiche, l'action des services est industrialisée et automatisées, et les agents en charge du recouvrement sont prié.es d'aller renforcer les autres missions des SIP et SIE. À ce titre, un document cristallise nos inquiétudes : la note cadre du

27/06/2023 qui décline la stratégie du recouvrement à la DRFiP 75 dans le contexte de la mise en œuvre de la responsabilité des gestionnaires publics en matière de recouvrement forcé des créances fiscales.

Les orientations qui y sont présentées laissent présager un recul de l'incitation au civisme fiscal et du taux de recouvrement des créances par une conception toujours plus minimaliste de l'action en recouvrement :

- encadrement strict du nombre de SATD en fonction des montants dus,
- absence d'engagement de procédures lourdes,
- hausse des seuils en deçà desquels aucune procédure ne sera engagée,
- généralisation et accélération des admissions en non valeur...

À quoi bon afficher une volonté de lutter contre la fraude si c'est pour détériorer en parallèle aussi considérablement l'action en recouvrement ?

Face à cette dégradation programmée et orchestrée, quel prétendu remède (pire que le mal) nous imposerez-vous demain ? La création d'une agence du recouvrement, la privatisation de l'action en recouvrement ?

Concernant le transfert à la DGFIP du recouvrement des amendes douanières juridictionnelles, nous vous avons demandé à 2 reprises que ce point soit évoqué plus en amont dans l'ordre du jour de la séance, une fois oralement lors de la réunion calendaire du 7 juillet, une seconde fois par un mail du 12 juillet. Cette demande a dûment été motivée mais n'a pourtant reçu aucune réponse. Nous espérons néanmoins que vous accéderez à cette requête.

Sur le fond, loin de la simplicité et de l'efficacité affichée, ce transfert va se traduire par une multiplication des acteurs et un circuit source de complications sur lesquelles nous reviendrons au cours de ce CSAL.

Ce service devenant à compétence nationale nous formulons d'ores et déjà la demande que le régime indemnitaire des services comptables à compétence nationale soit appliqué aux agent.es affectées à la Trésorerie amende 1ère division ce qui permettrait en outre d'apporter une solution au manque d'attractivité de ce service.

Concernant le dernier point à l'ordre du jour, à savoir la création d'un service d'accompagnement fiscal personnalisé des PME, il entérine le démantèlement des SIE et l'affaiblissement des PCE en réservant l'accompagnement fiscal des PME (réponse aux questions, rescrits) à une poignée d'entreprises VIP.

Une seule et unique inspectrice affectée d'office au 1^{er} septembre, voilà toute l'équipe d'accompagnement dont pourront bénéficier les PME parisiennes.

No Comment.